

MAISTRE PIERRE PATHELIN

Lectures et contextes

Textes réunis par
Denis Hüe & Darwin Smith



Interférences

les
PUR

Presses
Universitaires
Rennes

La mise en scène du faux témoignage dans *Pathelin*

Analyse pragmatique du discours théâtral et judiciaire

Jonathan BECK

University of Arizona

I. La voix détournée : Introduction

1. *False achaisun*

Non loqueris contra proximum tuum falsum testimonium.

(Exod. 20, 16; Deut. 5, 20)

Dans le texte hébreu, le verbe signifie 'répondre au tribunal'. D'où dans la traduction d'Osty : « tu ne déposeras pas contre ton prochain en témoin mensonger » (Exod.) ou « en faux témoin » (Deut.)¹.

Mais si on y tient — mettons que vous êtes avocat et que vous voulez à tout prix porter ou faire porter faux témoignage — comment vous y prendre ? comment en perfectionner les techniques ? C'est ce dont il s'agit dans *Pathelin*. Et si on voulait comprendre comment les avocats (entre autres) portent ou arrivent à faire porter faux témoignage — mettons que vous êtes linguiste ou analyste de textes littéraires —, et que vous cherchiez à l'expliquer sans jargon aux autres, quelle sorte d'outillage analytique vous faudrait-il ? Voilà de quoi il s'agit dans le présent essai.

On apprend très jeune ce qu'est un faux témoignage, une fausse accusation. L'enfant l'apprend en apprenant à parler, à « faire appel », opposant ainsi à la force physique la force des mots (Maman ! Louis m'a frappé ! — Pas vrai

répond Louis {faussement accusé ?}). Nonobstant interdits bibliques et civils, les adultes autant que les enfants ne cessent d'en faire leur profit :

Ço funt li riche robeür,
li vescuente et li jugeür
de cels qu'il unt en lur justise :
false achaisun par coveitise
truevent asez pur els confondre ;
suvent les funt a plait somundre :
la char lur tolent e la pel
si cum li lous fist a l'aïgnel.

(Marie de France)

Faux témoignage : mensonge destiné à porter préjudice à quelqu'un en l'exposant aux sanctions punitives d'un système social de contrôle collectif des comportements individuels. Autrement dit, mensonge qui fait jouer contre quelqu'un le levier des coutumes et des lois.

Aujourd'hui, selon les ethnographes, dans les différentes sociétés humaines le problème du faux témoignage est diversement traité ². La vérité, chez les unes, c'est ce qu'il importe avant tout de déterminer, alors que chez les autres, la vérité c'est ce qu'avant tout il s'agit de négocier. La fonction locale de l'argumentation change avec l'enjeu.

En jeu justement, dans la justice, c'est l'organisation sociale, l'archie par opposition à quoi se définit l'anarchie. L'anarchie résulte d'un mauvais jeu, d'une justice mal jouée.

2. Procès = Jeu

Qu'en est-il chez vous du faux témoignage ? Chez nous comme chez Guillaume Joceaulme, c'est à la justice de s'occuper de la mise en scène du jeu de l'argumentation. Mise en scène rigoureusement stéréotypée. Stéréotype qui remonte aussi loin que la mémoire juridique de l'Occident. Déjà la procédure préhistorique de la *legis actio* contemporaine des origines supposées du droit romain arrêtaient une procédure, une forme d'accusation et de dénégation dont les formules rituelles devaient être strictement observées par les parties au risque de perdre le procès. (Notons en passant que ce savoir oral était déjà un savoir occulte réservé à une élite, la connaissance exacte des paroles précises des *legis actiones* étant à l'unique disposition d'un

petit nombre de prêtres patriciens, le Collège des Pontifes, dont le savoir oral n'a été réduit à l'écriture qu'au III^e siècle avant l'ère chrétienne.)

Retenons-en ceci qu'aujourd'hui encore, dans l'argumentation d'un procès criminel, le discours juridique est organisé comme un discours rituel. Discours théâtral. Si vous avez le moindre doute à cet égard il suffit d'en parler à un avocat rompu au métier. Il vous dira que ce qui compte c'est la vérité ; que la vérité est établie par les preuves ; que les preuves c'est ce qu'on croit ; et ce qu'on croit, c'est ce dont on se laisse persuader : vrai ou faux ou mélange des deux, ce qu'on appelle vérité est une affaire de persuasion, et donc l'art de la persuasion l'emporte sur le principe abstrait du Vrai et du Juste. Voilà en quelques mots le sujet de la *Farce de Maître Pathelin*, et le drame de tout procès criminel dans toute cour de justice aujourd'hui.

Dans l'équation « procès = jeu », il ne s'agit donc pas d'une métaphore ou d'une analogie approximative ; la rhétorique ritualisée de la procédure comme le discours théâtral appartiennent tous deux à une catégorie plus large du discours argumentatif : soit un discours destiné à un public chargé d'évaluer la vraisemblance des arguments avancés par les parties adverses. Or le jeu dramatique est-il la simulation ritualisée de conflits sociaux, ou est-ce plutôt l'inverse : les conflits sociaux sont-ils vécus — organisés, structurés, joués — uniquement et nécessairement selon les schémas de la performance simulatrice, le jeu dramatique ? Pour les téléspectateurs du procès Simpson y a-t-il une différence ?

Le procès criminel entraîne toujours une mise en scène, je ne dis pas 'une sorte de' mise en scène mais une réelle réactualisation d'une situation antérieure : le délit supposé ou prétendu dont il s'agit de rejouer les faits et les dits, en leur donnant, dans ce jeu et *de par lui*, un statut et une coloration favorables ou défavorables selon le parti (l'interprétation) qu'il s'agit d'accuser ou de défendre, afin de « déterminer les faits ». Or que faire si « les faits » ne sont que des mots, des *faits de langue* ?

3. *Jurisdicere : langage e(s)t justice*

Ce qui, à travers les âges, a toujours frappé dans *Pathelin*, c'est, plus que la ruse, sa structure : trompeur trompé, victime victorieuse. Qu'on subjectivise cette structure en lui donnant la forme parfaite ou inquiétante d'un

cercle (le cycle des ruses dont Pierre constitue le début et la fin), ou la structure symétrique de la bascule dialectique (« à trompeur trompeur et demi »), nul doute que l'auteur a tenu à montrer le fonctionnement du mécanisme *paradoxal* de la justice. Paradoxe de l'antijustice ou de l'injuste justice, justice sauvage, justice pour ainsi dire malgré soi, malgré foi et lois, justice en dépit de l'institution juridique et qui pour être juste *doit* fonctionner contre elle.

Ce que l'auteur traite ainsi sur le mode comique, c'est le rapport dans *juris-dicere* de ses deux composantes : *dire-lois*, faire la loi par le dire. Au public de la pièce d'en tirer les conséquences. À lui de se demander : n'y a-t-il donc rien d'autre ? entre nous et la force brute, rien d'autre que nos dires ? Montaigne au siècle suivant s'étendra longuement sur ces questions de lois, coutumes, justice, police, pour se retrouver devant la même question : Si la justice n'était finalement que des mots ? Mais alors, la loi naturelle ? la loi divine ? Et Montaigne d'en arriver lui aussi à la même conclusion que l'auteur du *Pathelin* : même en supposant que la loi naturelle et la loi divine existent, elles doivent, pour avoir cours chez nous, passer nécessairement par les lois humaines, c'est-à-dire par les mots, les juridictions, les avocats et les juges.

Ainsi Thibault de s'adresser en ces termes à Pathelin : « Je sçay bien qu'il [Guillaume] ha bonne cause, Mais vous me trouverez bien clause, Se voulez, qu'il l'aura mauvaise » (v. 1118-20). La réponse de Pathelin n'est pas moins cynique : « Que donras tu se je renverse Le droit de ta partie adverse ? » (v. 1122-23). Toute la problématique de la pièce est là : En effet, dit Pierre, je suis là pour porter faux témoignage contre ton prochain, pour un prix. Subversion par la voix, moyennant finance.

Nous voilà donc ramenés au langage, non parce que la critique moderne le veut mais parce qu'on n'en est jamais sorti. Parce qu'on ne s'en sort pas : l'auteur du *Pathelin* reprend Aristophane et Aristote. Aristophane inspirateur de Racine (*Les Plaideurs*), Aristote qui disait de la rhétorique que c'est la faculté d'observer, dans toute situation donnée, les meilleurs moyens de persuasion disponibles. Or en *advocacie* cela s'appelle « preuves ».

4. Preuves et responsabilité

La persuasion — juridique et autre — dans la pensée occidentale depuis la Renaissance, s'identifie essentiellement à la notion de *preuves*. Preuves

scientifiques ou, à défaut, logiques et empiriques, fondées, autant que faire se peut, sur le vérifiable. Devant les preuves, devant l'évidence, on est responsable. À condition d'être à même d'être responsable — en possession, dit la loi, de ses facultés. D'où le stratagème de Pathelin visant à mettre Thibault à l'abri en le situant en-dessous du seuil mental minimum judiciaire. N'oublions pas que Thibault, au contraire, possède très bien ses facultés, si bien que c'est lui qui a soufflé ce stratagème à Pathelin, qui n'en est que le technicien. Voici comment l'auteur le présente au moment d'aller trouver Pathelin, pour lui exposer son cas :

... Ne sçay quel vestu de roié...
 qui tenoit ung fouet sans corde,
 m'a dit, mais je ne me recorde
 point bien au vray que ce peult estre.
 Il m'a parlé de vous, mon maistre,
 je ne sçay quelle adjournerie. (v. 1021-28)

Énoncé qui revient à dire : 'je ne comprends pas'. Apprenant bientôt que Thibault ne comprend que trop bien (« je sçay bien qu'il ha bonne cause », etc., v. 1118-20), le public répond au signal que nous fait ainsi l'auteur d'ajuster notre compréhension de l'énoncé de Thibault, en le reformulant plus ou moins comme suit : 'je veux avoir l'air d'un simple qui ne comprend pas ces choses, pour qu'on prenne cette incompréhension pour une preuve et qu'on dise : il n'est pas responsable'.

Ces deux notions, preuves et responsabilité, forment la matrice du système juridique occidental, régissant théorie et pratique aussi bien dans la cour où l'on plaide aujourd'hui la cause d'un Simpson que dans celle où Maître Pathelin obtenait le non-lieu de Thibault Aignelet. De part et d'autre la justice, du moins la juridiction, part du même principe : que dans un cas donné, il s'agit et il suffit de déterminer les faits. Qui a fait quoi quand, comment et pourquoi. Mais (comme je l'ai dit plus haut) les faits décisifs peuvent être des faits de langue : qui a *dit* quoi, quand, comment et pourquoi, et nous voilà encore ramenés au langage. S'il n'y a pas moyen de sortir de ce cercle vicieux, y a-t-il au moins moyen d'en prendre les mesures ? C'est ce que la rhétorique tâche de faire depuis l'antiquité ; qu'en est-il de la linguistique moderne ?

5. Preuves et responsabilité dans Pathelin

Apports de la pragmatique du discours

Vers 1960, Roman Jakobson promulgua un modèle du « message poétique » qui pendant longtemps fit autorité en fournissant des notions de base à différentes approches de l'analyse linguistique du discours littéraire³. De ces notions, la plus importante est sans doute celle, largement implicite, du projet même de la formalisation du code littéraire. Dans les années soixante-dix, à l'apogée d'un structuralisme imbu de cette foi en une science du langage, d'intrépides sémiologues se sont ingéniés à cartographier les rapports actantiels fort complexes que dessine le cycle des ruses dans *Pathelin*. À côté et après, se sont succédé narratologie, analyse du discours, linguistique de l'énonciation, toutes redevables d'une pragmatique du discours qui met en relief les problèmes relatifs à la notion du *contexte* du message, problèmes dont la complexité jusqu'alors sous-estimée (et encore largement méconnue) s'est de plus en plus fait reconnaître devant l'insuffisance des modèles élaborés à partir de structures plus ou moins sciemment calquées sur des relations grammaticales qu'on avait trop hâtivement crues généralisables. Diverses critiques et méthodes se sont finalement rejointes pour souligner les problèmes d'analyse qu'on rencontre chaque fois qu'on essaie de « situer » les énoncés d'un discours dans un contexte désormais reconnu comme indéfiniment variable et extensible. On ne saurait « situer » (comme nous disons, notre équipement mental irrémédiablement pris dans une métaphoricité de l'espace) ce qui n'a pas ou plus de site, ou pas qu'un seul. Or c'est justement sur cette instabilité, cette fluidité, que joue l'auteur du *Pathelin* : en retirant à l'improvisiste le tapis placé sous une contextualisation en train de se faire, en faisant basculer un horizon d'attente, en déconstruisant une relation présumée, en jouant de l'hétéroglossie ou en confondant locuteurs et destinataires dans la polyphonie des voix détournées ; de quelque manière qu'on aborde la pièce, avec quelques méthode, perspective et vocabulaire que ce soient, c'est bien toujours le même problème qu'on rencontre, le problème de la voix vicairie, la voix détournée, la plurivocalité implicite ou éventuelle de tout énoncé et de toute énonciation. C'est ce problème que je vais tenter non de résoudre mais d'élucider ici à l'aide d'un schéma — « modèle » si on veut — qui vise autant à être simple qu'adéquat.

En étudiant dans ces termes le déroulement de l'action dans *Pathelin*, on trouvera en effet que tout le mécanisme de la tromperie en dépend, et, qui plus est, qu'inversement, tout le mécanisme affecté au *redressement* des torts — le principe de la *vérification* juridique, la détermination du vrai et du faux justiciable — dépend lui aussi de ces tours de ventriloque, de ces techniques de manipulation des preuves, et de la prise en charge de celles-ci par la manipulation des *voix* dans le jeu du discours rapporté ; donc en ce qui concerne le dit, tout témoignage est faux, relativement faux, aucun énoncé ne pouvant être « fidèlement » rapporté, dans son « intégralité » illocutoire et perlocutoire, la voix rapportée étant inévitablement déformée, à dessein ou non, par la voix rapportante ⁴.

Avant de procéder dans cette optique à l'analyse de la pièce, il vaut la peine d'en préciser quelques termes et catégories. Sans doute les catégories sinon les termes que j'adopte ici auront-ils déjà été élaborés ailleurs — différemment, à d'autres fins — dans des travaux que j'ignore. Tant mieux. Je ne vise pas ici à être original, mais utile. Et compréhensible, dans un but pédagogique, à quiconque s'intéresse à ces phénomènes de « détournement de la voix », en littérature ou ailleurs.

II. Vers un modèle d'analyse pragmatique du discours théâtral : quelques termes et catégories

Pour aller vite je veux prendre des exemples aussi simples que possible. Posons, pour commencer, qu'un nommé Jean (locuteur L) s'adresse à son fils Mathieu (destinataire D), lycéen indolent, en lui disant :

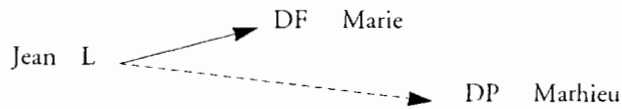
1. « *Mathieu, tu dois faire tes devoirs* ».



L'affaire devient plus compliquée dès qu'on tâche de contextualiser l'énoncé à l'intérieur d'une situation d'énonciation ⁵. Imaginons qu'au lieu (ou en plus) de s'adresser directement à son fils, Jean lui communique son ordre

(‘fais tes devoirs’) d’une manière indirecte, en adressant par exemple l’énoncé n° 2 à son épouse Marie, en présence de leur fils Mathieu :

2. « *Si Mathieu ne fait pas ses devoirs, il ne peut pas sortir ce soir* ».



Qui est le destinataire ? Du point de vue de la forme Jean s’adresse à Marie (destinataire formel ou DF), mais la pragmatique de la situation indique clairement que le ‘vrai’ destinataire est bien Mathieu (destinataire pragmatique, ou DP). D’où une distinction de base : la fonction /destinataire formel/ s’oppose à la fonction /destinataire pragmatique/ (soit DF *vs* DP).

L’énoncé n° 2, quant à lui, n’est pas univoque non plus. Selon l’intonation, les gestes, les regards accompagnant l’énonciation, il pourra véhiculer, en même temps qu’une proposition logique sur le mode hypothétique, d’autres informations ; en d’autres termes il comportera éventuellement d’autres *messages* : colère, reproche, menace, demande de confirmation (‘tu es d’accord ?’), etc.

Ainsi la situation du discours permettra au(x) destinataire(s) une certaine latitude dans l’interprétation sémantique qu’il(s) donne(nt) à l’énoncé. Par exemple :

2D. 1) Marie réagit d’un signe d’assentiment, secondant Jean, ou bien...

2D. 2) ...ne réagit pas du tout, n’apporte ni concours à Jean ni secours à Mathieu ; ou encore...

2D. 3) ...Marie et Mathieu de concert choisissent tous les deux de croire (ou d’affecter de croire, peu importe) que Jean « se parle à lui-même » ou qu’il « pense tout haut », et donc ne donnent pas suite — littéralement *suite* — à son énonciation.

On ne dira pas pour autant que Marie soit un « faux destinataire ». Jean s’adresse *aussi* à elle, et donc *pour Jean* la fonction discursive de Marie dans cette situation sera, selon le cas, de lui permettre soit :

2L. 1) de transmettre son message à Mathieu d’une manière indirecte afin d’en atténuer ou au contraire d’en augmenter la force illocutoire et perlocutoire⁶ ;

2L. 2) d’en prendre acte devant témoin ;

2L. 3) de s’associer l’autorité et le pouvoir d’un co-énonciateur implicite de son énoncé ;

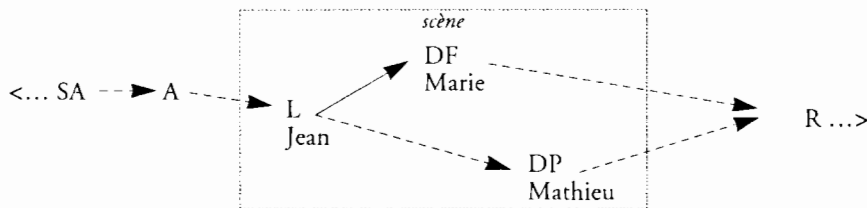
2L. 4) soit au contraire de reprocher indirectement à Marie son laxisme à elle pour avoir négligé d'obtenir de Mathieu qu'il fasse ses devoirs ;

Et ainsi de suite. On voit en additionnant les possibilités qu'une mauvaise communication n'est pas seulement possible ici, mais probable. Mais voici l'essentiel pour nous : dans cette liste d'interprétations possibles, quelle que soit celle que vous retenez ou que vous y ajoutez, l'enjeu de la situation est dans tous les cas un rapport d'autorité, un rapport de force donnant lieu à des choix (de la part des participants de l'échange linguistique) en ce qui concerne *responsabilité* et *preuves* : donc pour celui qui joue Jean : a-t-il réellement menacé son fils ? ou accusé sa femme ? De quoi les locuteurs sont-ils responsables, et selon quels critères ? quelles lois ?

Nous n'avons pas épuisé les possibilités d'interprétation de l'énoncé n° 2. Inutile de les multiplier ; il faut plutôt en venir à nos moutons. Supposons donc, pour la prochaine étape, celle qui fera le pont jusqu'à *Pathelin*, une mise en scène devant un public. Supposons que je transpose l'histoire de Jean, Marie, et Mathieu en un scénario dans le cadre d'un feuilleton bourgeois télévisé où les spectateurs voient, par exemple, Jean s'adresser à Marie devant Mathieu de la façon suivante :

3. « Mathieu ne pense qu'à se donner du bon temps au lieu de préparer ses examens. Ah ! si jeunesse savait... »

Voilà que le cadre de l'énoncé de Jean s'est élargi dans le temps et l'espace. Retenons que cet élargissement s'étend *indéfiniment* dans le passé et *indéfiniment* dans l'avenir (cf. *Appendice*, n° 3) :



Les conventions de la représentation dramatique supposent un public (R), donc d'autres destinataires éventuels des énoncés articulés dans la situation du discours (le déroulement de l'action dans une mise en scène). Elles supposent

aussi d'autres destinataires : l'auteur (A), et, éventuellement, d'autres sources antérieures (SA) des propos qu'il met dans la bouche de ses personnages. Ainsi la source des quatre dernières paroles de l'énoncé de Jean ici (n° 3, « Ah ! si jeunesse savait... »), n'est ni Jean, ni moi, c'est la voix multiple, indéterminée et séculaire de la sagesse proverbiale. Mais en principe SA peut être n'importe quelle source antérieure d'un énoncé rapporté dans une ré-énonciation par L, de près ou de loin.

Du côté de la réception (côté droit du schéma) se trouvent les destinataires implicites que forme le public éventuel et multiforme de la représentation dramatique, constitués de *récepteurs non-adressés* (R) ⁷ des énoncés préférés à l'intérieur de l'action de la pièce. Ils ne sont pas adressés dans la *pièce* ; mais ils sont adressés à l'intérieur de la *représentation* de la pièce. Et de la même façon que l'interprétation sémantique d'un quelconque énoncé E peut varier à l'intérieur d'une situation de discours *close* (ainsi la différence entre 2D.1-3, *supra* p. 80), elle variera aussi — elle ne saurait être uniforme — dans la situation de discours *ouverte* qui est celle de la représentation. Ici par exemple dans l'énoncé n° 3 on peut imaginer :

3. 1) des spectateurs R¹, R² qui ne savent pas que le segment terminal de l'énoncé est un proverbe (plus précisément l'ellipse d'un proverbe) ;

3. 2) des spectateurs R³, R⁴ qui se doutent bien que c'est un proverbe mais n'en savent pas ou n'en savent plus la suite, ou en tout cas ne voient pas très bien quel rapport il peut avoir avec le désir de Jean que son fils soit plus studieux ;

3. 3) des spectateurs R⁵, R⁶ qui comprennent tout cela mais penchent plutôt pour Mathieu et disent qu'il a raison (pas la peine d'étudier), et donc ces destinataires-là ne retiendront, pour le « sens » qu'ils donneront à cet échange, que le fin mot, non prononcé d'ailleurs, « si vieillesse pouvait... »

3. ...n, et ainsi de suite, avec toute la gamme de variantes et de combinaisons intelligibles qu'on peut imaginer.

Nous verrons dans *Pathelin* l'importance décisive de cette catégorie R ; aussi bien à l'intérieur de la pièce (rapports entre personnages) qu'à l'extérieur (rapports entre auteur et public). En voici un petit exemple : Pathelin, feignant de se trouver au palais par hasard s'offre au Juge pour aider Thibault, dépourvu de conseiller, comme ça, sans le connaître ; le Juge lui répond : « C'est peu d'aquest ». Cet énoncé ne contribue pas grand'chose au fonctionnement de l'intrigue dans l'espace fictionnel de la représentation ; mais

il contribue beaucoup au fonctionnement de la représentation dans l'espace réel. En le faisant s'adresser ostensiblement à Pathelin (décodage : cher collègue je crains que vous n'y gagniez rien), l'auteur s'adresse en fait à des auditeurs absents de la scène, au public, éventuellement à nous qui comprenons par là que pour un juge et un avocat, ce qui prime dans une affaire de justice c'est l'intérêt — pécunaire — des justiciers.

On pourra donc considérer le modèle du « message » jakobsonien, un peu rajeuni par la pragmatique énonciative, comme à la fois indispensable et inadéquat pour une analyse du discours théâtral. On doit le trouver inadéquat si l'on veut (comme le voulait Jakobson) qu'il soit exhaustif, et par là exact dans le sens qu'on donne à ce mot en parlant des sciences exactes. Mais indispensable également dans la mesure où il offre, par ses catégories et sa démarche, un plus grand degré d'exactitude et de reproductibilité que les approches explicatives plus intuitives (narrations dites d'« interprétation »), si pénétrantes soient-elles. Approche donc relativement utile, fructueuse, et satisfaisante dans un domaine qu'on ne saurait réduire à la quantification. Nous aidera-t-elle à mieux rendre compte de cette démarche particulière de la rhétorique dans *Pathelin*, ce détournement de la voix et cette subversion de la justice qui en finit quand même par retrouver un juste équilibre dans une apparente anarchie ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

III. Application à *Pathelin*

1. *Caractérisation : rôle de la voix rapportée (« SA »)*

a) *Pathelin d'après la voix publique (le « on-dit ») d'après Guillemette*

La pièce commence par un échange entre Pathelin et sa femme. Pathelin dit qu'ils n'ont pas d'argent et que lui n'a pas de clients. Guillemette répond (v. 6-11) :

Par Nostre Dame, je y pensoye,
dout on chante en advocassaige ;
mais on ne vous tient pas si saige
des quatre pars comme on souloit.
Je vis que chascun vous vouloit
avoir pour gangner sa querelle...

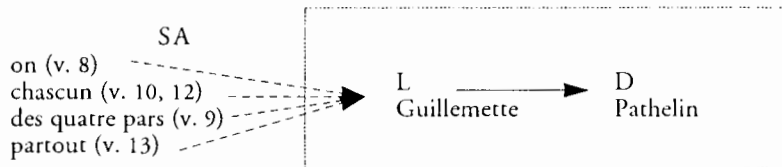
Puis, aux vers 12-13, on lit :

maintenant chacun vous appelle,
partout, « advocat dessoubz l'orme ». (éd. Holbrook)
maintenant chacun vous appelle
partout advocat dessoubz l'orme. (éd. Dufournet)

À quoi tiennent les guillemets chez l'un et leur absence chez l'autre ? Est-ce un simple détail typographique ? À quoi correspond-il ? Qu'est-ce qu'il cherche à cerner ? À quel effet ?

Énoncé E : *chacun vous appelle partout advocat sous l'orme*

Énoncé A (antérieur) présumé : *Pathelin c'est l'avocat sous l'orme*



Dans le discours de Guillemette les différents moments d'énonciation (passé *vs* présent) sont nettement marqués, à la fois morphologiquement (les temps des verbes opposant présent et passé), et lexicalement par des expressions adverbiales (le « maintenant » du v. 12 s'opposant au passé établi par les temps verbaux). De plus, l'accumulation par Guillemette des indications de la source ou des sources antérieures de son énoncé revient à dire qu'à présent *tout le monde* traite Pathelin d'avocat sans clients. Il s'agit d'un emploi particulier du discours rapporté à des fins pragmatiques précises au moment de l'énonciation, soit d'une *tactique du discours rapporté* visant à donner à l'énoncé plus de poids en lui donnant plus de voix, la voix plurielle, voire universelle, de « tout le monde ». Guillemette fait donc appel à l'autorité du nombre. Dans les termes de la rhétorique juridique — preuves et responsabilité de celles-ci — Guillemette ne fait pas figure de donner un simple avis personnel (mon pauvre ami, je crois qu'à présent tu n'es qu'un avocat sous l'orme) ; au contraire, elle fait figure elle-même d'avocate en train d'avancer des preuves qu'elle a pu simplement recueillir et dont elle n'est pas personnellement responsable : *tout le monde dit partout* (« on », « chacun », « partout », « des quatre pars ») que vous avez perdu votre crédit, votre autorité d'autrefois. C'est plus qu'une simple déclaration, c'est — ou ce peut être — une

accusation, un défi, un reproche, une insinuation, une insulte ; mais la locutrice elle-même ne fait qu'en rapporter les preuves, elle ne prend pas sur elle la responsabilité de leur bien-fondé, de leur véracité. Nous allons voir jusque où l'auteur va pousser cette tactique du discours rapporté incriminant.

Ici — nous sommes au début de la pièce — il pousse cette caractérisation indirecte de Pathelin — caractérisation 'par ricochets' de voix rapportées — un peu plus loin : Pathelin est-il foncièrement irresponsable ? une « chaude tête », un « trompeur » incorrigible ? Guillemette le dit tout en ne le disant pas, car elle ne fait que rapporter l'avis général de la voix publique : « Vous estes Tenu l'une des chaudes testes Qui soit en toute la paroisse » (v. 51-3). Pathelin répond : « Il n'y a nul qui se congnoisse Si hault en advocation » (v. 54-5) ; à quoi Guillemette de rétorquer : « M'aist Dieu ! mais en trompacion ! Au mains en avez vous le los » (v. 56-7). Du moins vous en avez la réputation ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est ce que dit la voix publique, la *vox populi*. Autre preuve, et qui ira en se renforçant.

Voilà donc le personnage campé, caractérisé ; mais auprès de qui ? Ici intervient utilement la notion du destinataire multiple : la fonction [*destinataire formel*] doublée de celle de [*destinataire pragmatique*]. Les conventions du langage théâtral veulent que les personnages en s'adressant localement (sur scène) les uns aux autres s'adressent, en plus, globalement (hors scène) à un public ; d'où cette caractérisation indirecte résultant de la réception hors scène des propos qui s'y échangent. En termes plus simples, on dira qu'un auteur dramatique s'adresse à nous « à travers » ses personnages.

b) *Le père de Guillaume d'après la voix publique (le « on-dit ») d'après Pathelin*

Pathelin veut gagner la confiance du Drapier. Pour ce faire il élabore dans son discours une homologie (où l'auteur de surcroît se paie le plaisir de railler le raisonnement scolastique par syllogisme) : *primo*, vous ressemblez à votre père ; *secundo*, votre père était un grand homme de bien, et qui me faisait du crédit ; *ergo*...[vous m'en ferez aussi] :

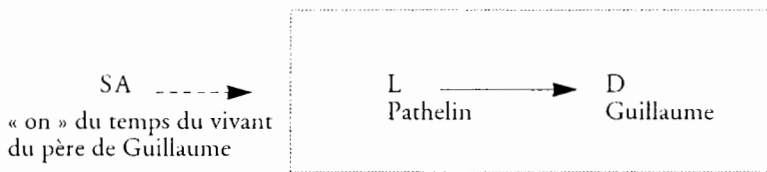
Par ma foy, il me desclaira (= prédit)
 maintes fois et bien largement
 le temps qu'on voit presentement ;
 moult de fois m'en est souvenu.
 Et puis lors il estoit tenu
 ung des bons.

(v. 130-35)

...« Ha, que vous verrez »
qu'il me disoit, « de grans merveilles ! » (v. 140-41)

Énoncé : *il estoit tenu ung des bons*

Énoncé préalable (supposé) rapporté : *c'est un des bons*



Cette in-vocation marche selon le même principe que nous avons vu chez Guillemette : comme elle, Pathelin joue à sa propre manière de la trompette de la renommée (réputation, crédit) pour faire danser comme il veut son interlocuteur crédule. Quant au discours direct rapporté par Pathelin —

Énoncé : « *Ha, que vous verrez* » qu'il me disoit, « *de grans merveilles !* »

Énoncé préalable (supposé) rapporté : *Ha, vous verrez de grans merveilles !*

— il a y lieu de se demander si Pathelin est fidèle à sa source (cf. *Appendice*, p. 97) quant à la forme, la voix, et le parallélisme qu'il veut implicite (« vous voilà, voilà votre père » v. 168) entre les deux moments d'énonciation de ce soi-disant même énoncé ; le doute est permis car on voit plus loin, à mesure que Pathelin s'installe dans son histoire et s'en émeut, que Pierre et le père de Guillaume auraient été de vrais compères, ne se disant pas « vous » comme il est rapporté par Pierre au vers 140 (vous verrez de grandes merveilles), mais « tu », comme au vers 325 :

...Vostre feu pere,
en passant, huchoit bien : « Compere ! »,
ou « Que dis tu ? » ou « Que fais tu ? » (v. 323-25)

Guillaume voudra-t-il reconnaître la voix de son père sous celle de Pathelin ? Pathelin l'amenera à croire faire cela.

c) *Guillaume d'après Guillaume d'après Pathelin*

L'auteur vise à une certaine caractérisation de Guillaume : il doit se montrer méfiant et rusé, mais à côté de Pathelin il apparaît borné et sot, trompeur maladroit : se croyant fin, il n'en est que plus ridicule, et se voyant bafouer il se montre mesquin, grossier, violent.

LE DRAPPIER

Je vous pry que vous me baillez
mon argent dez que j'y seray.

PATHELIN

Feray. Et, par Dieu, non feray
que n'ayez prins vostre repas
tresbien ; et si ne vouldroye pas
avoir sur moy de quoy payer.
Au mains viendriez vous assaier
quel vin je boy. Vostre feu pere,
en passant, huchoit bien : « Compere ! »
ou « Que dis tu ? » ou « Que fais tu ? »
Mais vous ne prisez pas ung festu,
entre vous riches, povres hommes ! (v. 316-27)

L'auteur montre Pathelin ici comme un chat qui s'amuse de sa proie avant de l'écraser ; à nouveau le schéma énonciatif met en relief comment il le fait :

Énoncé E : *vous ne prisez pas ung festu, entre vous riches, povres hommes !*

Énoncé A (antérieur) présumé : *Je ne prise pas un fêtu ces pauvres gueux, comme Pathelin.*

Pour un avocat, l'usage savant de la fausse citation est une ressource argumentative de première importance. Ici le jeu que l'auteur fait jouer par Pathelin à Guillaume consiste à pousser sur le levier de la mauvaise conscience capitaliste. Dans une économie où le capital gagne plus que le travail, si vous êtes riche, vous êtes malhonnête ou exploiteur. Et selon la même logique, être pauvre signifie que vous ne cherchez pas à tromper les gens. D'où le déni vigoureux de Guillaume : « Et par le saint sang bieu, nous sommes plus povres ! » qui se traduit : « ce n'est pas moi qui trompe les gens ». Donc au total : jeu réciproque de Pathelin et de Guillaume (chacun communiquant au public le même message : je suis prêt à tromper cet homme), épicé chez Pathelin d'un jeu plus raffiné, plus pervers ; une sorte de jeu-flirt, une provocation qui procède par projection (ah ! tu veux me faire ça à moi, vilain !), chat reprochant à la souris sa mauvaise intention.

d) *Pathelin d'après Pathelin*

Rentré à la maison, Pathelin raconte à Guillemette sa visite chez Guillaume (v. 406-27). Dans cette tirade, la SA du discours rapporté coïncide avec le locu-

teur actuel, il s'agit d'une autocitation. Autocitation commentée, en plus, où Pathelin, en changeant non seulement de voix et de site, mais en changeant aussi la forme de ses énoncés antérieurs, cherche à mettre en valeur sa finesse, son expertise en tromperie, son mépris pour le Drapier. Message sous-jacent : que je suis fin, que je suis fort ! Il se montre donc pleinement conscient de sa subversion de ces énoncés initiaux, subversion de et par la voix.

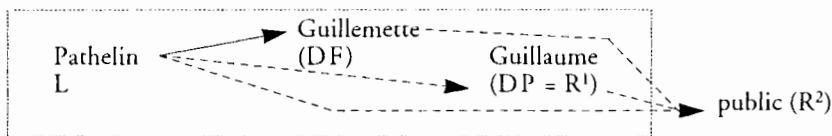
Pour mettre à l'épreuve l'efficacité de l'approche que j'adopte ici, j'ai relevé une trentaine de passages dans le texte de *Pathelin* où il s'agissait de voir si avec ce schéma je pouvais rendre compte des différentes ambiguïtés qu'on y perçoit (elles sont nombreuses dans cette pièce, bien entendu, et il va de soi qu'un certain nombre d'entre elles doivent échapper au lecteur moderne). Comme il ne peut être question dans un bref exposé d'en dresser un relevé exhaustif, je n'en reprends ici que quelques cas représentatifs, et qui présentent un intérêt particulier. Ainsi par exemple cette approche permet de dégager clairement les différents usages de l'autocitation ⁸, de la reprise par un locuteur des termes de son destinataire ⁹, de l'aparté ¹⁰, de la fonction « souffleur » (L = SA) et de la fonction « proverbe » (SA -> L) ¹¹, ainsi que d'autres. Mais les cas les plus intéressants, à mon avis, sont ceux qui relèvent de la fonction siglée « R », celle du récepteur non-adressé. Avant de terminer je voudrais en commenter brièvement quelques-uns.

2. Actions et agissements : le rôle de la voix relancée (« R ») ¹²

a) La scène du délire

Le Drapier est venu chercher son argent. Couché au lit et feignant le délire pour donner le change à Guillaume, Pathelin s'adresse ostensiblement à sa femme : « Guillemette ! un peu d'eau rose ! » (v. 606 sq.). En fait il n'en est rien, toute la scène est à l'adresse de Guillaume. Guillemette et le public sont dans le coup, Pathelin ayant déjà exposé comment la ruse va se dérouler (v. 460 sq.). La situation se laisse donc schématiser comme suit :

Énoncé : *Guillemette, un peu d'eau rose* (v. 606 sq.)



De savoureux moments comiques se produisent lorsqu'au milieu du fatras Pathelin lance par-ci ou lâche par-là insultes et provocations à la tête de Guillaume qu'il est censé ne pas savoir être là :

Çastuy ça rible et res ne done ...
Que de l'argent il ne me sone ! (v. 838-40)

Et que veult ceste crapaudaille ?
Alez en arriere, merdaille ! (v. 849-50)

Sont il un asne que j'orré braire ? ...
car tu m'as fait grant trichery ;
ton fait il sont tout trompery. (v. 912-18)

Le comique tient justement de l'ambiguïté du statut, dans la pragmatique énonciative, de Guillaume en tant que destinataire ; en effet :

1) du point de vue de la structure formelle de la situation d'énonciation, Pathelin ne s'adresse pas à lui, il ne sait même pas que Guillaume est là, alors qu'en fait,

2) du point de vue de tout le monde *sauf lui*, Guillaume est bien le destinataire (ou, pour dire mieux, la cible) des énoncés de Pathelin. C'est l'unique privilège du public (R hors-scène) qui, en pouvant se placer simultanément à tous les points de vue sur et hors scène, peut jouir de l'effet de comique discordant résultant de leur non-coïncidence :

L ——— R¹ ———> R² : le message est censé être le même
(aura la même interprétation sémantique
probable, aura au moins les mêmes
latitudes d'interprétations possibles).

L ——— R¹ ———> R² : le message n'est pas le même (R² a des
latitudes plus larges d'interprétations).

L'auteur raffine à souhait sur ce procédé en fractionnant encore son public ambigu de récepteurs non-adressés en plusieurs groupes, ceux qui sont dans le coup et ceux qui ne le sont pas, d'une part, et ceux, d'autre part, qui croient être dans le coup mais ne le sont qu'en partie. Ainsi le passage en latin :

... quid petit ille mercator ? Dicat sibi
[avec, ici, changement de voix !]
« quod truffator, ille qui in lecto jacet ! » (v. 963-64)

Car là, devant un public de clercs du Palais, et à la barbe de Guillaume qui évidemment ne connaît pas le latin, l'auteur flatte non pas son public mais une partie de son public, la fraction savante, en se moquant de l'ignorance des uns, et du peu de raffinement des autres, ce qui opère un clivage dans notre R² entre public latinisant (R^{2a}) et public non- latinisant (R^{2b}).

b) *La scène du tribunal*

i) *Tribouilleries*

Ce jeu peut aller loin. Ainsi dans la scène du tribunal, vers la fin, le Juge commence à perdre patience :

LE DRAPPIER

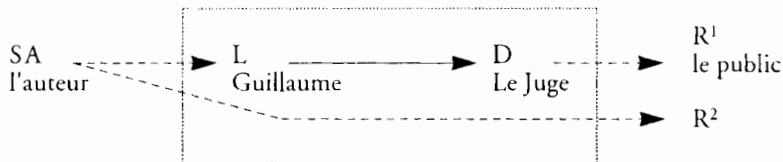
Hé dea ! sire,
au mains laissez moy avant dire
et faire mes conclusions ;
Ce ne sont pas abusions
que je vous dy, ne mocqueries.

LE JUGE

Ce sont toutes tribouilleries
que de plaider a folz ne a folles ! (v. 1406-12)

Par-delà la scène, dans le rapport de l'auteur au public, nous retrouvons, par-delà l'intrigue, cette question intrigante sur l'identité de l'auteur, question qu'a posée après tant d'autres Bruno Roy¹³.

Énoncé : *ce sont toutes tribouilleries*



Or ce public R se diviserait, d'une part, entre un quelconque public indéterminé, et, d'autre part, si Bruno Roy a raison, ce que l'histoire littéraire appelle un « public d'initiés ». Au premier de ces deux publics, le message codé serait, de la part de l'auteur, quelque chose comme ceci : Voilà, le tour est joué, le tour que moi je fais jouer par Pathelin au Juge et au Drapier. Mais aussi, pour

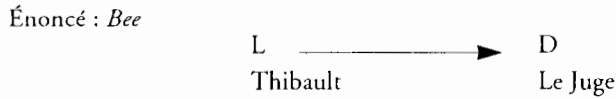
le deuxième public, pour vous les *happy few* qui êtes vraiment dans le coup, vous qui connaissez mon sobriquet, je fais une petite allusion cachée, à votre seule adresse et à la mienne, tout en signant discrètement ma pièce : ce sont toutes *tribouilleries*.

ii) *Bee*

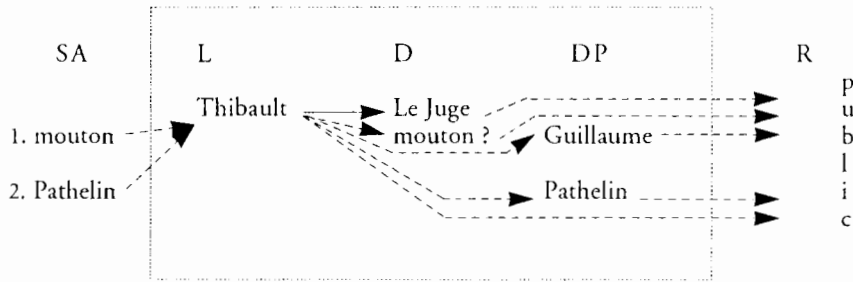
Pour terminer, regardons brièvement avec quelle virtuosité l'auteur peut donner à une situation d'énonciation extrêmement complexe l'apparence d'une simplicité toute limpide, toute trompeuse. Nous sommes encore à la fameuse scène du tribunal :

LE JUGE
 Vien ça ! Dy !
 LE BERGER
 Bee !
 LE JUGE
 Vecy angoisse !
 Suis je chievre ? Parle a moy. (v. 1301-02)

A la surface, l'énoncé de Thibault — son « bee » — engage deux participants, un locuteur et un destinataire :



Mais à y regarder de plus près, à regarder son fonctionnement dans la situation globale du discours, on ne trouve pas moins de huit participants, tant présents qu'absents mais implicites :



En effet, pour qu'il obtienne le but qu'il se fixe, l'auteur a besoin que le « bee » de Thibault engage tous ces participants, de la manière suivante :

— *au-dessus de la ligne pointillée* : Thibault s'adresse au Juge ; mais le Juge, qui n'a pas l'habitude d'entendre parler à lui en ces termes, se demande si ce Berger ne serait pas un peu détraqué et s'il croit parler à ses bêtes ;

— *ce qui se passe en-dessous* : C'est Pathelin, bien sûr, qui lui a soufflé ce vocable, donc la SA de l'énoncé n'est pas un mouton ; un des deux destinataires pragmatiques est Guillaume (DP1), à qui Pathelin fait comprendre par Thibault que ce dernier est fou et donc qu'il n'est pas en mesure de se défendre ; l'autre (DP2) est Pathelin lui-même à qui Thibault signale qu'il se conforme à ses instructions et joue bien son jeu ; enfin le public, récepteur non-adressé, à cheval sur les deux niveaux.

La défense que montera Pathelin pour Thibault consistera à prendre au sérieux la relation communicative de surface, la fausse relation (« il cuide estre entre ses bestes », v. 1306), la fameuse « défense pour raison d'aliénation mentale » : « croiez qu'il est fol ou testu » (v. 1305).

iii) Folie

Pathelin poursuit cette fausse argumentation :

PATHELIN

Vien ça, mon amy. Qui pourroit
trouver... Entens ?

LE BERGIER

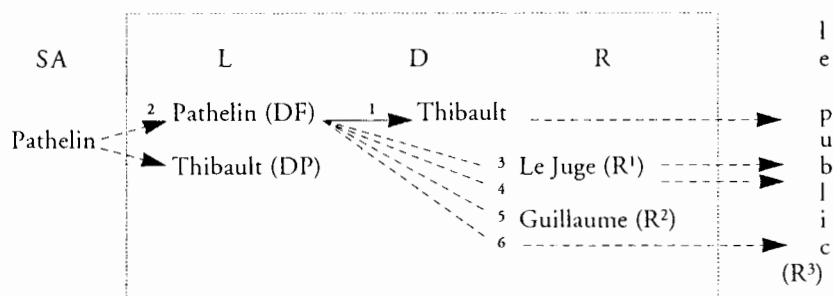
Bee !

PATHELIN

Quel « bee » ? Dea,
es tu fol ? (v. 1383-86)

À regarder de près, « es tu fol » s'avère d'une complexité égale à celle du « bee » analysé plus haut. En effet Pierre recouvre dans cette question au moins quatre énoncés explicites et deux implicites, tous différents mais équivalents :

Énoncé : *es tu fol* (v. 1386)



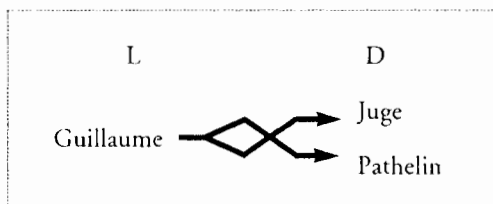
Ré-énonciations 1-6 de l'énoncé :

1. « *es tu fol ?* » (v. 1386)
2. « *il est nice* » (v. 1173) [— Et s'il avient qu'on te mauldie ...en disant « Truant, vous mocquez vous de la justice ? », dy « Bee ». — « Ha ! », feray je, « il est nice ». v. 1169-73]
3. « *croiez qu'il est fol* » (v. 1305)
4. « Ha sire, envoyés l'en à ses brebis, *il est fol de nature* » (v. 1395-96)
5. [je fais de lui un fou]
6. [voilà, la ruse « folie » marche bien]

L'invalidation de la procédure pour raison d'aliénation mentale ayant si bien marché avec le Berger, Pathelin n'hésite pas à l'appliquer au Drapier. Et c'est encore le schéma énonciatif qui permet de voir clairement dans l'apparente confusion de Guillaume, confusion que Pathelin va exploiter pour faire croire au Juge que Guillaume est fou lui aussi (v. 1313, 1335) :

GUILLAUME

Voire monseigneur, mais le cas me touche ...
ha maistre Pierre vrayement...



Ne se produisant pas dans le discours normal, ce genre de croisement involontaire et compulsif est considéré comme aberrant, relevant de la folie. Ce qui amène le Juge à déclarer : « Il n'y a ne rime ne rayson en tout quanque vous rafardez », et puis à Pathelin : « Il brouille de drap et babille Puis de brebis, au coup la quille. Chose qu'il die ne s'entretient » (v. 1350-2).

3. Conclusion : *hétérovocalité, ou la voix ne fait pas l'avocat*

Guillaume tâche-t-il de voir clair dans tout cela, ou plutôt d'y entendre clair ? de démêler dans cette polyphonie cacophonique le vrai et le faux ? « Vous l'emportastes par barat, mon drap, Sans payer, maistre Pierre... Je vous congnois a la parole ! » (v. 1423-4, 1429) Et encore, après le procès : « C'estes vous en propre personne, Vous de vous ! vostre voix le sonne » (v. 1514-5). La voix est la même ; mais attention, la voix n'est que porte-paroles. « Moy de moy ? » répond Pierre, « Non suis vraiment ; Ostés en vostre opinion ». (v. 1517-8).

Mais si la voix ne peut être identifiée à la personne, si la personne n'appartient pas à la voix, ou peut s'aliéner de la voix, Maître Pierre ne doit alors pas s'étonner de voir Thibault donner le privilège à la voix détournée de Pierre plutôt qu'à la voix qui lui est retournée après le procès. Demandant sa paie, Pierre ne s'entend répondre que « bee ». « Et a qui vens tu ces coquilles ? Scez tu qu'il est ? » demande-t-il indigné (v. 1570-1). « A qui cuides tu jouer » (v. 1574). Qui en effet ? Pierre en tant que destinataire actuel du bée, ou celui qui en fut la source antérieure ?

L'un comme l'autre s'est trompé lui-même en ne croyant pas qu'un jour son interlocuteur pût lui donner le change en jouant l'un contre l'autre, la voix détournée contre elle-même.

Notes

1. Émile OSTY & Joseph TRINQUET (éds.), *La Bible*, Paris, Le Seuil, 1973.

2. On sait que les lois ne sont pas partout pareilles. L'ethnologie du droit en soulignant la spécificité des pratiques juridiques occidentales, fait état d'une mise en priorité subtile mais profonde en ce qui concerne les rapports de l'individu au collectif. Ainsi le réseau de relations lois-justice trouverait son expression, parmi les groupes humains, dans deux types majeurs d'organisation sociale selon que le but est de garantir en priorité les droits de l'individu tout en maintenant l'équilibre du groupe, soit l'inverse : de veiller avant tout aux bons rapports du groupe, tout en voulant respecter les droits de l'individu. Voir Susan PHILIPS, « Evidentiary Standards for American Trials : Just the Facts », dans Jane HILL & Judith IRVINE (eds.), *Responsibility and evidence in oral discourse*, Cambridge University Press, 1993, p. 248-59. C'est à cet ouvrage collectif, composé d'une douzaine d'articles sur l'évidentialité, dûs à des spécialistes en linguistique et en anthropologie, que je dois les grandes lignes (ainsi que l'en-tête) de la section I.4. (« Preuves et responsabilité ») du présent travail. La catégorie de l'*évidentialité* est d'une importation relativement récente en France et encore peu étudiée, selon P. Dendale et L. Tasmowski dans la présentation (« L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir ») d'un numéro récent de la revue *Langue Française* consacré à l'évidentialité dans le domaine français : *Les Sources du savoir et leurs marques linguistiques* (*Langue Française*, 167, mai 1994). Un autre ouvrage collectif et transdisciplinaire qui intéresse la présente étude : *Questions of Evidence. Proof, Practice and Persuasion across the Disciplines*. Ed. James CHANDLER *et al.*, University of Chicago Press, 1994.

3. Roman JAKOBSON, « Linguistics and Poetics », dans Thomas SEBEOK (ed.), *Style in Language*, Cambridge, M.I.T. Press, 1960, p. 296-322. Traduction française dans R. JAKOBSON, *Essais de linguistique générale*, trad. Nicolas Ruwet, Paris, Seuil, 1963, p. 176-96.

4. « Les paroles redictes ont, comme autre son, autre sens » disait Montaigne juriste (III, 12 « De la physionomie »), expliquant qu'il peut arriver aux gens de s'offenser de ce qu'on leur dit que Montaigne aurait dit, mais non s'ils le tiennent de lui directement : « Je n'ay veu personne qui... se soit piqué de ma liberté [cette « liberté indiscrete de dire à tort et à droict ce qui me vient en fantasie »] s'il l'a receuë de ma bouche. Les paroles redictes ont, comme autre son, autre sens ». Non que cette assertion, comme la mienne à laquelle je l'appose (que la voix rapportée est toujours déformée par la voix rapportante), ait besoin de preuves. Mais les témoins n'en manquent pas, de Quintilien à Bakhtine. Ce dernier cite à ce propos Leo Spitzer, qui appelle « ton » et « intonation » ce que Montaigne désignait par « son » : « When we reproduce in our speech a small chunk of our interlocutor's utterance, already by virtue of the change of speakers, a change in tone inevitably occurs: on our lips the 'other's' words always sound foreign to us, and very often have an intonation of ridicule, exaggeration, or mockery » (*Problems of Dostoievsky's Poetics*, p. 161).

5. La notion de « situation du discours » en tant que « site » ou axe(s) de coordonnées espace-temps reste vague, mais met en relief par cela même la complexité du problème dit « du contexte » évoqué plus haut. D'où les distinctions comme celle proposée par Genette entre *co-texte* (les autres énoncés dans le discours environnant) et *contexte* (tout ce que les interlocuteurs sont supposés savoir à propos d'un énoncé donné). Cette distinction est utile ne serait-ce, là aussi, que pour mettre en relief la confusion ordinaire, dans la conception naïve du contexte, du défini et de l'indéfini, le *co-texte* étant délimitable alors que le contexte est indéfiniment extensible dans le passé connu des interlocuteurs aussi bien que dans leur avenir prévisible ou imaginable. Pour la discussion ici nous pourrions nous en tenir à la distinction — plus serrée, moins vague — entre *énonciation* (le dire, l'acte de dire) et *énoncé* (le dit), en entendant *moment d'énonciation* comme le moi-ici-maintenant de l'énonciateur par rapport à quoi toutes les autres données pertinentes peuvent être coordonnées — et cela (théoriquement du moins) de moment en moment. Indications bibliographiques dans Oswald DUCROT & Tzvetan TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, 1972, en particulier dans l'article « Énonciation », p. 405 sq.

6. Ce terme remonte à la théorie des *actes de parole* de J. L. Austin (1962). *Perlocutoire* (ou perlocutionnaire) s'oppose à *illocutoire*, qui définit l'effet qu'un acte de langage doit avoir sur le destinataire (ordre, question, permission, information, etc.). Ainsi la question : « voulez-vous bien fermer la porte » a valeur illocutoire d'un ordre, alors que sa force perlocutoire pourrait être de rassurer, d'intimider, d'inviter à participer, etc. La fonction perlocutoire d'un acte de parole engage donc souvent (sinon toujours) une intention autre que celle que comporte la valeur illocutoire du même énoncé, une intention au-delà ou en deçà de celle-ci.

Sont donc *perlocutoires* les « fonctions du langage qui ne sont pas inscrites directement dans l'énoncé, mais qui dépendent entièrement de la situation de parole (« flatter, faire plaisir, faire peur, etc. »). Par exemple, une interrogation peut avoir pour objet non pas d'obtenir une information, mais de faire croire à son interlocuteur qu'on le fait participer à la décision (fausse interrogation) ». (*Dictionnaire de linguistique*, éd. Jean DUBOIS *et al.*, Larousse, 1973). Comme la catégorie *illocutoire* dépend de conventions d'emploi inscrites dans la langue (plus d'une façon de donner un ordre, par exemple), et cela le plus visiblement sous la forme de verbes dits *performatifs*, « illocutoire » est parfois défini comme étant identique à performatif (ainsi dans l'ouvrage cité de Jean Dubois) : « tout acte de parole réalisant ou tendant à réaliser l'action dénommée (je promets, j'ordonne, je doute, etc.) ». Ou quand je dis : « je renvoie à » J. L. AUSTIN, *How to do Things with Words* (Oxford University Press, 1962), trad. française *Quand dire, c'est faire*, par Oswald Ducrot, Paris, Seuil, 1970)). *Illocutoire* définit donc une sorte de tiroir pragmatique *général* (par ex. une question qui est en fait un ordre pouvant déboucher sur différents effets selon le cas) qui permettra à une énonciation *particulière* d'obtenir avec plus ou moins de succès des effets particuliers selon la situation (question-ordre —> intimidation).

Enfin, et toujours à propos du chevauchement des catégories, j'aurais pu utiliser, pour caractériser les actes de langage *indirects* (où l'énoncé signifie plus ou autre chose que ne disent les mots), la notion d'implication ou « implicature » élaborée par Grice, notion qui ne recoupe pas tout à fait celle de la perlocution. Au risque de

sacrifier quelques nuances, j'ai gardé les catégories d'Austin telles qu'elles ont été intégrées à la terminologie de la pragmatique en France. (Sur la fortune de celle-ci auprès de la lexicographie générale et spécialisée, voir en dernier lieu G.E. SARFATI & O. DUCROT, *Dire, agir, définir*, Paris, L'Harmattan, 1995.)

7. Ce terme est calqué sur le « unaddressed recipient » décrit par Erving Goffman dans *Frame Analysis*, Cambridge, Harvard University Press, 1974, p. 565.

8. Nous venons de voir un exemple d'AUTOCITATION (SA = L) dans la scène où Pierre raconte à Guillemette sa visite chez Guillaume. On pourrait en relever d'autres usages dans la pièce :

a. Pathelin l'utilise pour faire avancer ses projets :

1. *Ha, fais-je* [= dis-je, ai-je dit], *frère... c'estes vous, ... fais-je, tout craché.* (Pathelin à Guillemette, v. 410-27) ; force perlocutoire : que je suis fin, que je suis fort (par ce recours à la flatterie), n'est-ce pas Guillemette, et vous, spectateurs ; ne trouvez-vous pas admirable mon stratagème ?

2. *C'est tresbien dit : dessoubz l'esselle* (Pathelin à Guillaume, v. 311) ; = j'ai bien dit tout à l'heure en disant que je pars ; effet perlocutoire : j'insiste, je refuse votre objection.

b. Guillaume au contraire en s'enferrant perd du terrain :

Par ma foy... doxy je dire mes brebis
Dis je, depuis trois ans en ça mon berger...

Désemparé par le délire de Pathelin, Guillaume confond Pathelin et Thibault Aignelet, drap volé et brebis assommées ; sa confusion temporelle est formellement marquée au niveau métadiscursif par les « citatifs » (*je + dire* au futur, au passé, et au présent).

9. Il en va de même de la REPRISE des paroles du D (SA = D) :

a. *c'est tresbien dit, vous vous tordriez, c'est cela* (Pathelin à Guillaume, v. 289-90). Reprise ironique : la VOIX est différente, moqueuse. Pour subvertir l'intention de Guillaume, Pathelin retourne contre lui ses propres mots en les ridiculisant (cf. *supra* n. 4). Force perlocutoire : je refuse votre objection ;

b. *c'est mal dit, ou est il* (Guillemette à Guillaume, v. 552-3). Même effet perlocutoire que plus haut : je refuse votre objection ;

c. *quel « bas » voulez vous ? en l'oreille, au fons du puis, ou de la cave ?* (Guillaume à Guillemette, v. 552-3). L'auteur souligne la mesquinerie de Guillaume : il sait se défendre, mais mal ; il essaie le même processus de retournement — subversion de/par la voix — mais au lieu d'être fin, il n'est que vulgaire ;

d. *que « prendre » ? que l'en le puist pendre qui ment !* (Guillemette à Guillaume, v. 563-65). = je vous prends au mot ; vous mentez.

10. On pourrait envisager l'APARTÉ (L = D) sous différents aspects :

a. d'abord on est toujours destinataire de son propre discours, à des degrés et dans des buts différents ;

- b. au théâtre la fiction de l'« aparté » (L → DP) permet à un locuteur de s'adresser quasi 'clandestinement' à un DP (comme au public R) en ayant l'air de ne parler qu'à soi-même ;
- c. mais parfois on s'adresse effectivement à soi-même (L = DP) tout en étant en présence d'autres personnes. Exemple : je te dis « non je n'ai pas peur » quand c'est davantage pour m'en convaincre que pour t'en convaincre. Ou bien la plaisanterie dite devant des interlocuteurs qui ne sont pas dans le coup (en anglais « *private joke* »).

11. Exemples de la fonction 'SOUFFLEUR' (L = SA) : Pathelin à Guillemette : *voici qu'il nous faudra faire ... vous direz « ha parlez bas ... il est malade »* (v. 461-77) ; Pathelin à Thibault : *tu ne répondras nullement fors « bee »*, etc. (v. 1167 sq.).

Ou encore la fonction 'PROVERBE' (SA → L) : recours à l'autorité de l'usage, la coutume. En effet le système juridique en France est à cette époque fermement ancré dans la coutume, le droit dit « coutumier ». Celui qui invoque un proverbe est en plein dans l'évidentialité ; il avance une preuve, voire une évidence, tout en n'ayant pas à en prendre la responsabilité. On encode ainsi par l'emploi du proverbe une sorte de déni : ce n'est pas sur mes faibles épaules que doit tomber le vrai ou le faux de ce dit-on ; le fait est qu'on le dit, donc il doit y avoir quelque chose. C'est une sorte de « croyez-moi » ménagé en incise à l'énoncé.

Les exemples dans *Pathelin — En peu d'eure Dieu labeure* (Pathelin à Guillemette, v. 40), *Qui emprunte ne choisit mie* (Guillemette à Pathelin, v. 79) — appartiennent à cette catégorie évidentielle avec les fables, les paraboles, les *exempla*. D'où le récit par Guillemette de la fable du renard et du corbeau (v. 438-59), dont la fonction est double : 1° annoncer ses projets : la ruse de Pathelin est fine comme celle du renard ; j'approuve, j'admire, et j'accepte d'y participer ; 2° s'en justifier en recourant à nouveau, implicitement, à l'évidence (preuve et responsabilité) : depuis les temps immémoriaux la sagesse populaire s'incline devant la raison du plus fort ; ce n'est pas moi qui peux révoquer en doute cette vérité que la raison humaine est bien obligée d'agréer puisqu'elle est consacrée à la fois par la coutume et par la loi naturelle ; on ne saurait argumenter avec les renards et les corbeaux.

12. Par opposition à « voix rapportée » (rapportée depuis une source antérieure), j'emploie le terme « voix relancée » pour désigner le trajet d'un énoncé à partir d'un locuteur L vers une fonction R (récepteur non-adressé), normalement (mais pas forcément) à travers un DF (destinateur formel).

13. Bruno ROY, « La *Farce de Maître Pathelin*, et autres œuvres du fou Triboulet », dans G. MERMIER et E. DUBRUCK, *Fifteenth-Century Studies*, 3 (1980), p. 155-95 ; « Triboulet, Josseume et Pathelin à la cour de René d'Anjou », dans *Le Moyen Français*, 7 (1980), p. 7-56 ; « La *Farce de Maître Pathelin* et sa création à la cour d'Anjou », dans *Revue d'histoire du théâtre*, 43 (1991), p. 43-52.

Appendice

Signes et sigles

En plus des fonctions L et D décrites plus haut (II. Vers un modèle d'analyse pragmatique..., § 1, 2 et 3, p. 77 à 79), on tiendra compte, au besoin, d'autres participants qu'implique l'échange linguistique, participants impliqués et virtuels, ainsi que des modifications que leur adjonction apportera aux paramètres de la situation d'énonciation :

3.3. SA : SOURCE ANTÉRIEURE d'un énoncé ; elle peut être

- a) dans la situation du discours (par exemple, un autre personnage, un co-locuteur dont on reprend les termes) ;
- b) hors de la situation du discours, loin ou près. Par exemple, l'auteur, le « on » des proverbes, n'importe qui. Une SA hors-discours peut donc être réelle, inventée ou imaginaire, indéterminée ;

3.4 R : RÉCEPTEUR NON-ADRESSÉ, destinataire éventuel ; R peut être

- a) dans la situation du discours (par ex. R = DP), ou
- b) hors de la situation du discours ;

3.5 -----► : LA TRANSMISSION d'un énoncé peut être

- a) soit (en principe) sans interférence: l'interprétation sémantique (ou la valeur illocutoire et la valeur perlocutoire de l'énoncé et de l'énonciation) est identique des deux côtés de l'échange ("identique" = coïncide en tous points pertinents) ;
- b) soit imparfaite : l'interprétation sémantique n'est pas identique des deux côtés de l'échange, parce que
 - i) la *voie* de transmission est différente ; la voix rapportante dénature la voix rapportée (p.ex. ironie antiphrastique, malice, incompréhension, etc. ; voir *supra* note 4) ;
 - ii) la *situation* est différente, ce qui change les rapports entre locuteurs, et par là les latitudes d'interprétations possibles) ;
 - iii) la *forme* de l'énoncé est différente (discours indirect, style indirect libre, fausse citation).

3.6 ...>, <... : LE CHEMINEMENT INDÉFINI de l'énoncé (indiqué par points et flèches signifiant "continue indéfiniment dans cette direction") peut procéder soit

- a) au-delà du rapport L-D (soit de L à R à travers D), soit
- b) d'une source préalable à ce rapport (soit de SA à L).